

Compte rendu de séance

Séance du 17 Octobre 2016

L' an 2016 et le 17 Octobre à 19 heures 45 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du conseil municipal sous la présidence de CHAUVIERE Shiva Maire

Présents : Mme CHAUVIERE Shiva, Maire, Mme THEVOT Florence, MM : COULLON Jean, FOURNIER Pierre, GONET Grégory, JUHEL Jean-Michel, LEHU Franck, SAMIN Nicolas, SANGLIER Emmanuel

Excusé(s) : Mme MILLANA Sandra
Absent(s) : M. GOSSET Cyrille

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 10/10/2016

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du Loiret
le : 07/11/2016

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. JUHEL Jean-Michel

Complément de compte-rendu:

Madame MILLANA a quitté la séance à 19h45.
Le Conseil Municipal a continué l'ordre du jour.

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Projet boulangerie : participation partielle au loyer - D-2016-066
Projet Boulangerie : prêt communal - D-2016-067
Raccordement gaz rue des Hauts Talons - D-2016-068
Représentation : Pays Loire Beauce, CNAS, CLI, SIAEP - D-2016-069
Candidature pour intégrer le comité consultatif de la commission Travaux - D-2016-070
Cour commune : revêtement - D-2016-071
Achat de la parcelle ZE 17 - D-2016-072

- **Projet boulangerie : participation partielle au loyer**

réf : D-2016-066

Vu le rapport de monsieur CADEAU de la Chambre des Métiers concernant la faisabilité de la reprise,

Vu les explications de monsieur COULLON sur la situation financière de la boulangerie et les propositions faites au futur repreneur (prise en charge partielle du loyer, catalogue sur site internet de la Mairie, signalétique adaptée, ...),

Considérant les retours des questionnaires (30%), adressés préalablement aux messassiens, prouvent que les habitants se sentent concernés par le devenir de la boulangerie de Messas,

Madame THEVOT précise que si une nouvelle boulangerie s'installe à Messas et si la qualité de pain est satisfaisante, la plupart des habitants reviendraient faire leur achat dans le commerce local.

Madame le Maire précise que plusieurs solutions de financement peuvent être entrepris (Initiative Loiret, CAP Reprise).

En cas de non obtention des aides par le repreneur, la commune devra intervenir pour l'aider à boucler son plan de financement.

Dans ce cas, la Mairie prêtera à taux 0% mais avec une caution et des garanties vérifiées au préalable.

Monsieur SAMIN informe que le cabinet Sémaphore qui a réalisé une étude sur le canton a confirmé que les habitudes de consommation des messassiens a changé depuis plusieurs années.

Monsieur GONET est frileux sur le fait d'engager des fonds publics dans ce type de situation. Madame le Maire l'informe que la Mairie a un devoir d'accompagnement.

Monsieur SAMIN précise qu'il faut gérer la commune en bon père de famille et la commune doit exiger de solides garanties.

Plusieurs conseillers se posent la question s'il est judicieux de prendre une caution sur le matériel puisqu'il faut s'assurer de la faisabilité d'une caution sur du matériel et réaliser une expertise sur le matériel pour en déterminer la valeur actuelle.

Madame le Maire donne l'exemple de la Mairie de Beaugency qui participe au loyer des repreneurs à 2/3 la première année, de moitié la deuxième année et d'un tiers la troisième année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité la prise en charge partielle du loyer sur la première année à hauteur de 2/3 du montant.

A la majorité (pour : 8 contre : 1 abstentions : 0)

- **Projet Boulangerie : prêt communal**

réf : D-2016-067

Vu la délibération D-2016-066 en date du 17 octobre 2016,

Vu les explications de madame le Maire,

En cas de non intervention financière d'Initiative Loiret et/ou CAP Reprise, Madame le Maire propose un accord de principe pour l'accord d'un prêt communal au repreneur :

- sous réserve de la validité juridique de la caution (reprise à hauteur de ce qui n'a pas été remboursé),
- sous réserve de l'accord bancaire du prêt demandé par le repreneur,
- sous réserve de caution personnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne à l'unanimité son accord de principe pour l'accord d'un prêt communal au repreneur de la boulangerie aux conditions sus-citées.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

- **Raccordement gaz rue des Hauts Talons**

réf : D-2016-068

Vu la délibération D-2014-043 en date du 19 mai 2014 dans laquelle le Conseil Municipal interdit tous travaux de voirie sur les rues Hauts Talons et Grand Cour nouvellement aménagées pour une durée de cinq ans,

Vu la demande de la société SOFIMA, mandatée par GRDF en date du 13 septembre 2016, pour un raccordement gaz au niveau de la partie de voirie récente,

Vu la commission Urbanisme en date du 23 septembre 2016,

Vu les explications de madame le Maire sur la possibilité d'imposer le rebouchage de la tranchée avec des pavés de surface avec des intervalles réguliers pour garantir un aspect esthétique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, s'oppose à tous travaux de voirie sur les rues Hauts Talons et Grand Cour nouvellement aménagées.

A la majorité (pour : 0 contre : 7 abstentions : 2)

- **Représentation : Pays Loire Beauce, CNAS, CLI, SIAEP**

réf : D-2016-069

Vu la démission de monsieur Hervé LORGEOU,

Considérant la nécessité de remplacer les démissionnaires auprès des entités sus-nommées,

Madame THEVOT propose sa candidature pour être titulaire au SIAEP.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil si l'un d'eux veut se présenter aux autres entités.

Sans réponse, madame le Maire rappelle l'importance de la représentation de la commune au sein de diverses entités.

Madame le Maire propose de valider la titularisation de madame THEVOT et de reporter la désignation des titulaires au Pays Loire Beauce, CNAS et CLI ainsi que la désignation de leurs suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la titularisation de madame THEVOT au Syndicat des Eaux Baule-Messas et accepte le report demandé.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

- **Candidature pour intégrer le comité consultatif de la commission Travaux**

réf : D-2016-070

Vu la candidature de madame SANGLIER en date du 10 octobre 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à la majorité la candidature de madame SANGLIER au comité consultatif de la commission Travaux.

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 1)

- **Cour commune : revêtement**

réf : D-2016-071

Vu les travaux d'enfouissement réalisés par le Conseil Départemental au bas de la rue de la Margottière,

Vu le devis n° E.ER5.016-0623 d'INEO pour les travaux de remise en état et de réfection de la cour commune, en bas de la rue de la Margottière d'un montant de 2 996.28 € TTC,

Vu la proposition du Conseil Départemental de prendre en charge les 2/3 du devis d'INEO,

Vu les explications de madame le Maire sur le fait que des courriers ont été envoyés aux propriétaires de la cour commune pour leur demander leur participation financière,

Madame le Maire souligne que si tous les propriétaires ne donnent pas leur accord, le Conseil Départemental ordonnera une remise en état simple.

Monsieur SAMIN précise que la commune ne doit pas payer partiellement ou totalement le reste à charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'oppose à l'unanimité à ce que la commune paie le reste à charge du devis d'INEO pour les travaux de remise en état et de réfection de la cour commune.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

- **Achat de la parcelle ZE 17**

réf : D-2016-072

Vu le marché de travaux demandé par le SIAEP Baule-Messas pour la création d'un bassin d'orage à Messas,

Vu les explications de monsieur JUHEL et de madame le Maire sur les potentielles localisations du bassin d'orage et les conséquences sur les réseaux,

Madame le Maire et monsieur JUHEL informent le Conseil que le cabinet IRH vont travailler sur, d'une part, la possibilité de récupérer le terrain de foot en agrandissant vers le parking, et d'autre part sur la faisabilité de placer le bassin d'orage sur la parcelle ZE 17.

Madame le Maire précise qu'il serait opportun d'anticiper le rapport d'IRH en investissant dans l'achat de la parcelle ZE 17 d'une superficie de 1830 m² pour un montant de 0.67 € / m² soit 1 226.10 euro.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'achat de la parcelle ZE 17 d'une superficie de 1830 m² pour un montant de 1 226.10 euro et autorise madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Dégradations voie publique

Monsieur JUHEL signale plusieurs dégradations sur les voies publiques.

Madame le Maire l'informe que des devis sont en cours d'établissement pour remédier aux problèmes de voirie.

- Parcelle D 239

Monsieur SAMIN demande où en est ce dossier.

Madame le Maire l'informe que l'achat de cette parcelle a été finalisé auprès du notaire et que les agents techniques ont commencé le nettoyage.

- Repas des aînés

Madame THEVOT informe le Conseil qu'un comparatif de coûts interne / externe est en cours pour le repas des aînés du 6 novembre 2016 afin de finaliser la solution la moins coûteuse.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil leur participation à cet événement.

Seuls quatre élus seront présents au repas des aînés (madame le Maire, madame THEVOT, monsieur GONET et monsieur LEHU).

- Cérémonie du 11 Novembre

Madame le Maire et madame THEVOT rappellent au Conseil l'organisation du 11 novembre.

Madame le Maire demande au Conseil un effort de participation pour cet événement de souvenir.

- Groupe de travail "bâtiment"

Madame le Maire rappelle l'importance de redynamiser l'avancement des dossiers.

Elle propose de créer un groupe de travail "bâtiment" afin d'avancer sur les dossiers tels que le restaurant scolaire.

Ce groupe de travail sera en lien avec les commissions Affaires Scolaires et Travaux ainsi qu'avec les comités consultatifs.

- PLU

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'un marché sur le PLU est en cours.

Mais il y a nécessité de créer un groupe de travail qui sera en lien avec le cabinet d'études.

Dans ce groupe seront présents mesdames le Maire et THEVOT, messieurs GONET, COULLON et SAMIN, et le comité consultatif de la commission Urbanisme.

- Encombrants

Monsieur FOURNIER demande qu'une action soit menée sur la commune pour les encombrants, comme cela est fait dans les communes avoisinantes.

Madame le Maire lui rappelle que le prix de cette prestation au SMIRTOM est relativement élevé.

Monsieur SAMIN informe le Conseil que dans le cadre de la fusion des EPCI, le SMIRTOM va être dissous afin d'être intégré à la nouvelle EPCI.

Le nouveau SMIRTOM proposera sûrement cette prestation de ramassage des encombrants à titre gratuit.

Il serait donc judicieux d'attendre le premier semestre 2017 pour se positionner.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le lundi 14 novembre 2016 à 19h en Maire de Messas.

Séance levée à: 21:50

En mairie, le 02/11/2016
Le Maire
Shiva CHAUVIERE